DÉCISION DU CONSEIL

du 8 juillet 2014

portant nomination de deux membres italiens du Comité des régions

(2014/446/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE [1] et 2010/29/UE [2] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015. Le 3 juin 2010, par la décision 2010/311/UE [3], M. Roberto COTA a été nommé membre pour la période allant jusqu'au 25 janvier 2015.

(2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Giovanni CHIODI et de M. Roberto COTA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

— M. Luciano D'ALFONSO, Presidente della Regione Abruzzo,

— M. Sergio CHIAMPARINO, Presidente della Regione Piemonte.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2014.

Par le Conseil

Le président

P. C. PADOAN

[1] JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.
[2] JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.
[3] JO L 140 du 8.6.2010, p. 26.